

SRAS-CoV-2 : Prise en charge des usagers et des travailleurs de la santé ayant des symptômes dans les jours suivant la vaccination COVID-19 en milieux de soins

Mise à jour le 12 mai 2021 – Version 3.0 modifications apportées en jaune.

Contexte

Les informations disponibles actuellement indiquent que les personnes vaccinées sont susceptibles, dans une proportion significative, de présenter différents symptômes dans les jours suivant la vaccination. Considérant que ces symptômes peuvent ressembler à ceux compatibles avec la COVID-19, des recommandations sur la prise en charge des usagers et des travailleurs de la santé ayant des symptômes post vaccination sont nécessaires.

Ce document a comme objectif de baliser la gestion, en milieux de soins¹, des usagers et des travailleurs de la santé qui présentent des symptômes suite à la réception du vaccin contre la COVID-19. Des algorithmes ont été élaborés pour guider la prise de décision dans ces situations.

La prise en charge d'un usager qui développe des symptômes post vaccination pour la COVID-19 est différente de celle pour un travailleur de la santé. L'impact de l'instauration des précautions additionnelles pour un usager est moindre que celui du retrait d'un travailleur de la santé. Il faut entre autres considérer la possibilité que le retrait simultané de plusieurs travailleurs de la santé puisse entraîner des bris de service.

Ces recommandations sont formulées à la lumière des données scientifiques disponibles à ce jour sur les vaccins actuellement utilisés contre la COVID-19 et leurs effets secondaires et seront ajustées selon les nouvelles connaissances à venir.

Les recommandations élaborées dans ce document sont basées sur les données suivantes :

- ▶ Deux vaccins inactivés à acide ribonucléique (ARN) messager contre la COVID-19 sont actuellement distribués au Canada, vaccin MOD COVID-19 (Moderna) et vaccin PB COVID-19 (Pfizer/BioNTech).
- ▶ Deux vaccins inactivés à vecteur viral contre la COVID-19 sont aussi distribués au Canada : AZ COVID-19 (AstraZeneca) et Covishield (Serum Institute of India). Ces 2 vaccins sont fabriqués selon la même technologie, c'est pourquoi l'immunogénicité et l'innocuité des 2 produits sont jugés comparables par Santé-Canada.
- ▶ Pour plus d'informations sur ces vaccins, consulter le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).
- ▶ La vaccination contre la COVID-19 n'influence pas les résultats de test de laboratoire pour la recherche du SRAS-CoV-2.

¹ Ce document concerne tous les milieux de soins, soit les hôpitaux (soins de courte durée), les cliniques médicales (incluant les GMF, cliniques externes, cliniques COVID-19, etc.), les milieux de réadaptation, les milieux de soins de longue durée (CHSLD) et les autres ressources d'hébergement de ce type (ex. : unité de soins de longue durée dans une résidence privée pour aînés) ainsi que lors des soins à domicile.

Manifestations cliniques après la vaccination

Les manifestations cliniques après la vaccination varient en fonction du type de vaccin, de la dose ainsi que l'âge des personnes vaccinées.

Vaccins à ARNm contre la COVID-19

- ▶ En général pour un vaccin ARN messenger, les réactions locales généralement d'intensité légère à modérée (douleur, rougeur et œdème au site d'injection) sont plus fréquentes après la première dose chez les 18 à 55 ans et celles-ci disparaissent en quelques jours. Les personnes âgées de plus de 55 ans présentent donc moins de manifestations cliniques post vaccination.
- ▶ Pour les 2 vaccins (Moderna et Pfizer), les réactions systémiques sont très fréquentes (définis comme étant de 10 % ou plus) chez les personnes vaccinées. Il s'agit notamment de fièvre, fatigue, céphalées, douleurs musculaires, douleurs articulaires, frissons, généralement d'intensité légère à modérée, qui apparaissent dans les 48 heures suivant la vaccination et se résorbent en 1 à 2 jours suivant leur apparition. Celles-ci sont plus fréquentes à la deuxième dose particulièrement chez les personnes de moins de 55 ans (CCNI 2021, Moderna 2020, Pfizer 2020).
- ▶ Par ailleurs, une fréquence plus élevée de réactions systémiques (fatigue, céphalées ou douleurs musculaires) a été observée chez les personnes avec antécédents de COVID-19 après l'administration d'une dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 comparativement aux personnes n'ayant jamais été infectées par le SRAS-CoV-2 (CCNI 2021).

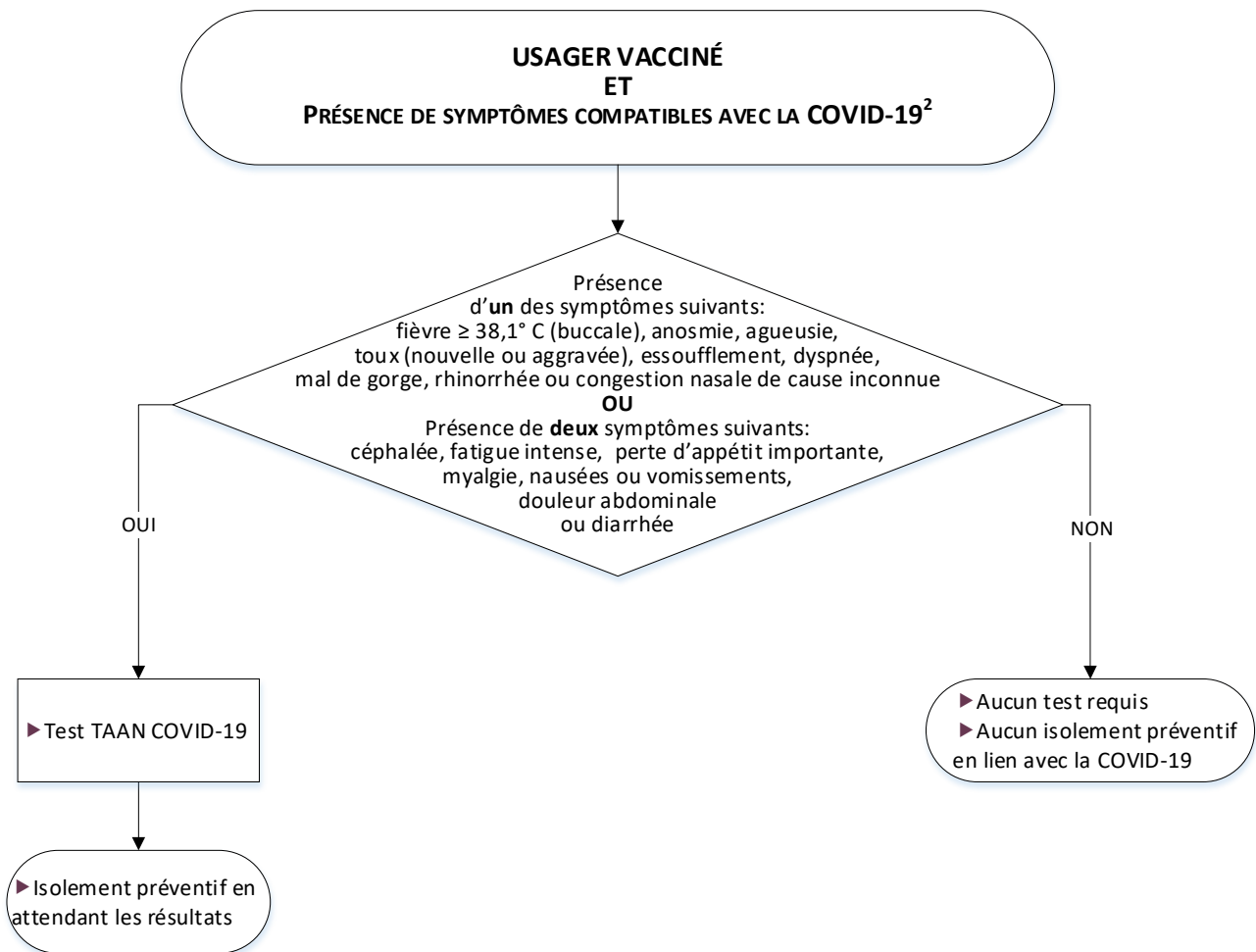
Vaccins à vecteur viral

- ▶ Pour le vaccin contre la COVID-19 d'Astra Zeneca, les réactions systémiques les plus courantes (fatigue, céphalées, douleurs musculaires, malaise, frissons, douleurs articulaires) d'intensité légère ou modérée, débutent le jour suivant la vaccination. Ces réactions sont moins intenses et moins fréquentes après la deuxième dose de vaccin que la première, et ce, dans tous les groupes d'âge (CCNI 2021, PIQ 2021).

Recommandations

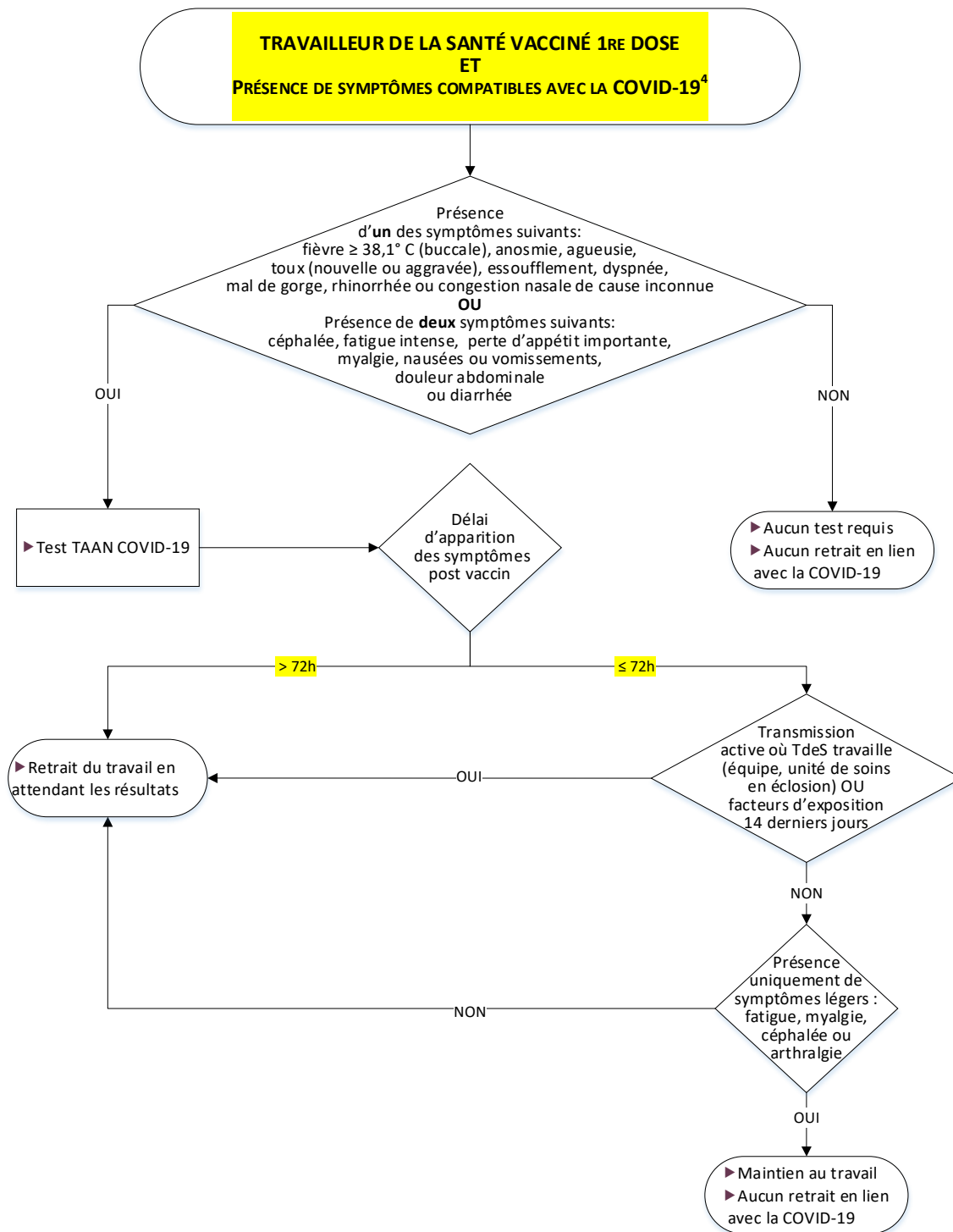
- ▶ Considérant que les manifestations cliniques post vaccination peuvent ressembler à des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou autres infections (virus respiratoires, gastro-entérite), il faut en tenir compte dans la prise en charge des usagers ou travailleurs de la santé présentant de tels symptômes, tels qu'illustrés dans les algorithmes qui suivent.
- ▶ Pour l'évaluation des TdeS vaccinés lors de la deuxième dose et des personnes avec un épisode de COVID-19 antérieur à une première dose de vaccin, nous recommandons de suivre l'[Algorithme # 3 – Gestion des travailleurs de la santé post vaccination COVID-19 2e dose OU vacciné 1re dose après épisode de COVID-19 confirmé](#) au lieu de l'[outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#) du MSSS, puisque celui-ci ne tient pas compte de la vaccination dans l'évaluation.
- ▶ Autres mesures qui pourraient diminuer l'impact sur les ressources humaines :
 - ▶ Privilégier la vaccination du TdeS avant un congé de quelques jours;
 - ▶ Offrir la vaccination des TdeS d'une même unité/service sur plusieurs jours différents;
 - ▶ Informer le TdeS des effets secondaires plus fréquents suivant une deuxième dose.

Algorithme # 1 – Gestion des usagers post vaccination COVID-19²



² Excluant réactions immédiates (urticaire, anaphylaxie) et symptômes locaux (douleur, rougeur et œdème au site d'injection).

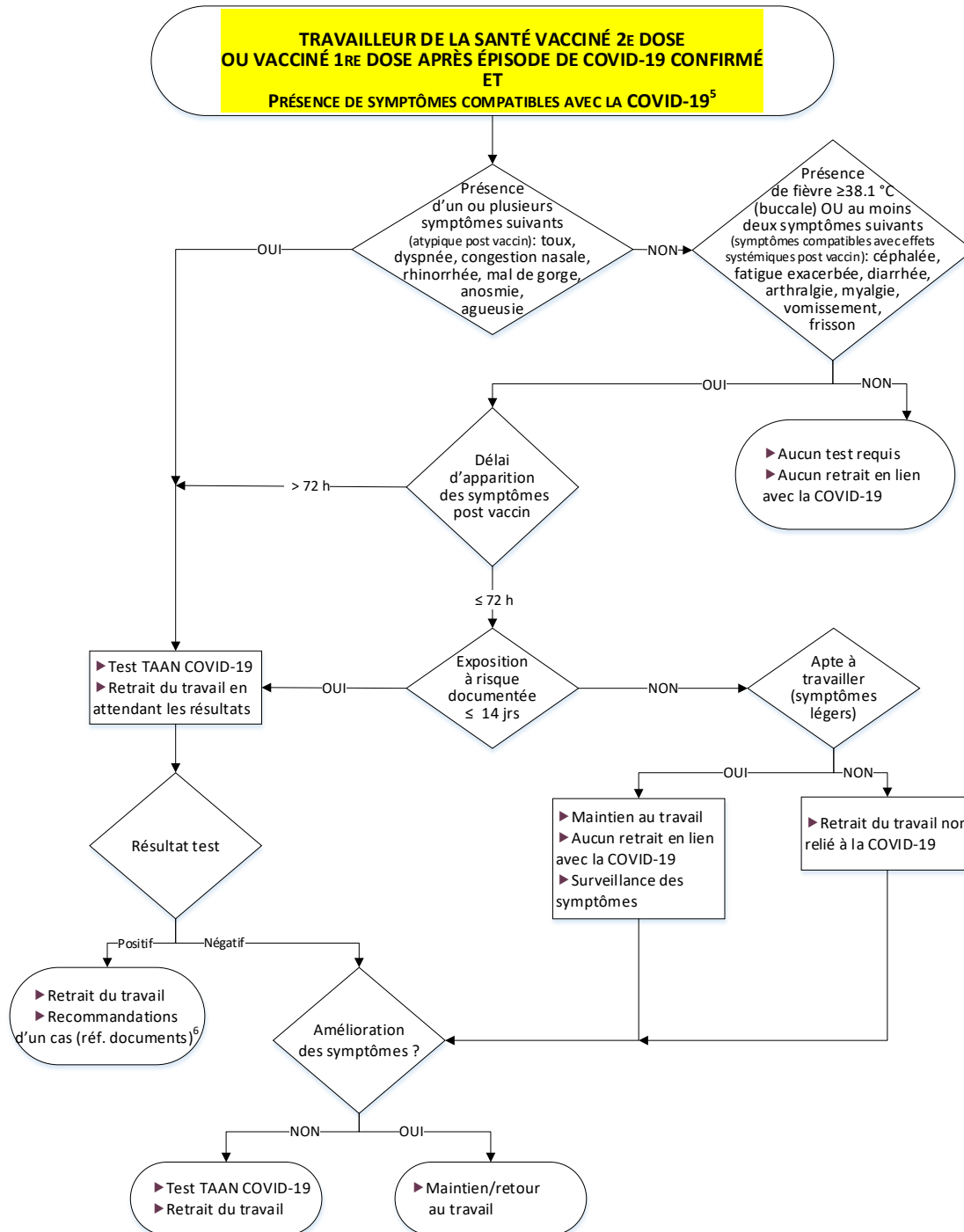
Algorithme # 2 – Gestion des travailleurs de la santé post vaccination COVID-19 1^{re} dose³



³ Excluant la personne vaccinée ayant eu un test positif COVID-19 et rétablie depuis ≤ 6 mois, référer à l'algorithme suivant.

⁴ Excluant réactions immédiates (urticaire, anaphylaxie) et symptômes locaux (douleur, rougeur et œdème au site d'injection).

Algorithme # 3 – Gestion des travailleurs de la santé post vaccination COVID-19 2^e dose OU vacciné 1^{re} dose après épisode de COVID-19 confirmé



⁵ Excluant réactions immédiates (urticaire, anaphylaxie) et symptômes locaux (douleur, rougeur et œdème au site d'injection).

⁶ Référer à : [SRAS-CoV-2 : Recommandations pour la levée des mesures d'isolement des travailleurs de la santé.](#)

Références

Center for Disease Control (CDC), *Post Vaccine Considerations for Workplaces*. (2021, 2 avril). <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/workplaces-businesses/vaccination-considerations-for-workplaces.html>

Center for Disease Control (CDC), *Interim Infection Prevention and Control Recommendations for Healthcare Personnel during the Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Pandemic*. (2021, 23 février). <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/infection-control-recommendations.html>

Center for Disease Control (CDC), *Post Vaccine Considerations for Residents*. (2021, 13 mars). <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/post-vaccine-considerations-residents.html>

Center for Disease Control (CDC), *COVID-19 Vaccine Safety Update*. (2021, 27 janvier). <https://www.cdc.gov/vaccines/acip/meetings/downloads/slides-2021-01/06-COVID-Shimabukuro.pdf>

Center for Disease Control (CDC), *What Every Clinician Should Know about COVID-19 Vaccine Safety*. (2020, 14 décembre). https://emergency.cdc.gov/coca/ppt/2020/COCA-Call-Slides_12-14-2020.pdf

Comité consultatif national de l'immunisation (2021, 3 mai). *Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 : Agence de la santé publique du Canada - Gouvernement du Canada*. <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/immunization/national-advisory-committee-on-immunization-naci/recommendations-use-covid-19-vaccines/recommandations-utilisation-vaccins-covid-19-fr.pdf>

Comité sur l'immunisation du Québec (2021, 26 avril). *Avis intérimaire sur l'utilisation des vaccins à ARN messager contre la COVID-19. Version 6.0* Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3093_utilisation_vaccins-arn-covid-19.pdf

Comité sur l'immunisation du Québec (2021, 18 mars). *Stratégies de vaccination contre la COVID-19 : report de la 2^e dose en contexte de pénurie*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2914-protection-travailleurs-immunosupprimees-covid19>

Comité sur l'immunisation du Québec (2021, 5 mars). *Utilisation du vaccin à vecteur viral ChAdOx1 nCoV-19 contre la COVID-19*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3114-utilisation-vaccin-chad0x1ncov-19-covid19.pdf>

Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), *COVID-19 : vaccin à ARN messager contre la COVID-19*. <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/covid-19-vaccin-a-arn-messenger-contre-la-covid-19/>. Page consultée le: 2021,10 mai.

Ministry of Health of Ontario (2020, 14 décembre). *Covid-19 Guidance for Health Care Settings: Managing Health Care Workers with Symptoms within 48 hours of Receiving COVID-19 Vaccine*. http://health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/vaccine/managing_HCWs_with_symptoms_within_48hr_receiving_vaccine.pdf

Moderna COVID-19 vaccine. *Vaccines and Related Biological Products Advisory Committee*. Briefing Document. (Version 2020, 17 décembre). <https://www.fda.gov/media/144434/download>

Office fédéral de la santé publique OFSP (Suisse) (2021, 23 avril). *COVID-19 : Effets de la vaccination sur les mesures dans les institutions médico-légales*. https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/covid-19-auswirkungen-massnahmen-impfung.pdf.download.pdf/PHI_EMS_Effets%20de%20la%20vaccination%20sur%20les%20mesures_f.pdf

Pfizer-BioNtech COVID-19 vaccine (BNT162, PF-07302048). *Vaccines and Related Biological Products Advisory Committee*. Briefing Document. (Version 2020, 10 décembre). <https://www.fda.gov/media/144246/download>

Historique des modifications

Version	Date	Pages	Modifications
V 3	2021-05-05		<ul style="list-style-type: none">▶ Révision sections manifestations cliniques, efficacité vaccinale et ajout section recommandations▶ Révision algorithmes : durée cas rétabli, délai d'apparition des symptômes et ajout algorithme sur les TdeS vacciné 2^e dose
V 2	2020-02-02		<ul style="list-style-type: none">▶ Modifications des algorithmes
V 1.2	2021-01-15		<ul style="list-style-type: none">▶ Modifications sur les vaccins disponibles et l'efficacité vaccinale▶ Précisions sur les personnes ayant eu un test positif COVID-19 et rétablies depuis ≤ 3 mois

SRAS-CoV-2 : Prise en charge des usagers et des travailleurs de la santé ayant des symptômes post vaccination COVID-19 en milieu de soins

AUTEUR

Comité sur les infections nosocomiales du Québec

RÉDACTRICES

Josée Massicotte, médecin-conseil
Natasha Parisien, conseillère scientifique
Chantal Richard, conseillère en soins infirmiers
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

COLLABORATEURS

Paule Clément, conseillère scientifique
Philippe DeWals, médecin-conseil
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

SOUS LA DIRECTION

Dominique Grenier, chef d'unité scientifique
Jasmin Villeneuve, chef d'équipe, médecin-conseil
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

MISE EN PAGE

Murielle St-Onge, agente administrative
Direction des risques biologiques et de la santé du travail

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2021)

N° de publication : 3095